

Demande CNI / passeport Liste des pièces à fournir

- **Formulaire Cerfa ou de pré-demande :**

En ligne : vous pouvez réaliser une pré-demande sur le site : www.ants.gouv.fr.
Il faudra imprimer le récapitulatif reçu par mail.

En mairie : le formulaire Cerfa est disponible au guichet de votre mairie. Préciser s'il s'agit d'une demande pour un majeur ou un mineur.

- **2 photos d'identité :**

Les photos doivent être récentes (- de 6 mois) et parfaitement ressemblantes (expression neutre, yeux et oreilles dégagés, sans lunettes et le regard droit), sur fond uni de couleur claire (le fond blanc est interdit). **Merci de ne pas prédécouper vos photos.**

- **Justificatif de domicile : (Original + photocopie)**

Le justificatif doit avoir moins de 1 an (facture énergie (eau, électricité ou gaz), facture de téléphone fixe, portable ou internet).

Vous ne possédez pas de justificatif de domicile à votre nom : justificatif de domicile de l'hébergeant, une attestation de d'hébergement certifiant que vous habitez depuis plus de 3 mois à son adresse et la photocopie recto/verso de sa pièce d'identité.

Pour les mineurs : justificatif de domicile au nom des parents.

- **Justificatif d'état-civil :**

Si toutes vos pièces d'identité sont périmées depuis plus de 2 ans, ou en cas de perte/vol, fournir une copie intégrale d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois sauf si votre mairie de naissance est raccordée au dispositif COMEDEC.

Vous pouvez consulter la liste des villes connectées à COMEDEC sur le site de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

Dans le cas d'un changement d'état-civil :

- **Nom de votre époux :** acte de mariage de -de 3 mois.
- **Divorce :** jugement de divorce. Si conservation du nom d'épouse, non mentionné sur le jugement, autorisation écrite de l'ex-conjoint + photocopie recto/verso de sa pièce d'identité.

- **Autres pièces :**

Si le demandeur est un mineur fournir en complément :

- Pièce d'identité du parent présent lors du dépôt du dossier (**originale + photocopie**)
- Livret de famille.
- Si les parents sont divorcés :
 - Décision de justice relative à l'exercice de l'autorité parentale et à la résidence de l'enfant
 - Justificatifs de domicile et CNI des deux parents (garde alternée).

- **Timbres fiscaux :**

- **Passeport :**
 - Majeur : 86€
 - Mineur de 15 ans et plus : 42€
 - Mineur de moins de 15 ans : 17€
- **Carte d'identité nationale (CNI) :**
 - En cas de perte ou vol de la CNI : 25€

- **Ancien titre d'identité (CNI ou passeport) : (Original + photocopie de la CNI ou du Passeport)**

Vous devez vous présenter avec vos titres périmés.

- **En cas de perte** : vous complèterez une déclaration de perte lors du dépôt de votre dossier. Si une déclaration de perte a déjà été faite auprès des autorités compétentes, la joindre à votre dossier.
- **En cas de vol** : fournir la déclaration faite au préalable auprès des autorités compétentes (commissariat ou gendarmerie).

L'administration se réserve la possibilité de demander toute pièce complémentaire nécessaire à l'examen du dossier.

Les délais de délivrance éventuellement indiqués lors du dépôt de la demande de titre ne sont qu'indicatifs et n'engagent pas l'administration.